EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 novembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatre novembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 octobre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT à Serge GODARD, Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Monique BONNET à Philippe GORCE, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Philippe BOHELAY à Alain BARDOT, Nicole BARBIN à Jean-Pierre BRENAS, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Michel FANGET à Christine PERRET, Jérôme GODARD à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Eric SEVRE à Alain MARTINET, Bruno SLAMA à Grégory BERNARD**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 2. Monsieur Alain LAFFONT (détenteur du pouvoir de Monsieur Jean-Michel DUCLOS) donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
A partir de la question n°8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Vœu a

RECONNAITRE LE CRIME D'ETAT DU 17 OCTOBRE 1961

Guy BALLET, Nicole BARBIN, Jean-Pierre BRENAS, Anne COURTILLÉ, Christiane JALICON et Didier MULLER ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Reconnaître le crime d'Etat du 17 octobre 1961 et permettre l'accès aux archives

Il y a 50 ans, le 17 octobre 1961 des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants manifestaient pacifiquement à Paris contre un couvre- feu raciste décrété à l'égard des Français musulmans imposé par la Préfecture de Paris .

L'action des forces de l'ordre que dirigeait M . Papon fut d'une extrême violence : morts sur les trottoirs, corps dans la Seine, disparus, enterrés anonymes au cimetière de Thiais.

Le bilan officiel de cette répression sera « : 11 500 arrestations, 2 morts, 8 blessés par balle. La police a fait son travail »

Pourtant, les travaux en cours et les nombreux témoignages, estiment le nombre de victimes à plus de 200.

Les archives de l'Etat doivent être soumises aux règles communes et ouvertes afin de permettre l'établissement des faits et la recherche encouragée dans le cadre franco-algérien.

Devons-nous attendre que les témoins vivants soient morts ? Certains d'entre eux ont défilé sur les Grands boulevards parisiens, lundi 17 octobre 2011 pour demander enfin, la reconnaissance officielle des massacres du 17 octobre 1961 et les jours suivants.

Reconnaître le 17 octobre 1961 sera un élément de plus à mettre à l'actif du rapprochement entre le peuple algérien et le peuple français. Ce serait un acte de concorde entre les deux peuples.

Considérant que les hautes autorités de la France doivent une parole de vérité aux peuples français et algérien, le Conseil Municipal demande à l'Etat de reconnaître par la voix de son Parlement, le crime commis le 17 octobre 1961 et d'établir toutes les responsabilités.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 novembre 2011

Le Maire,

Serge GODARD